Proximum

Prox'infos : lettre d'informations

NEWS LETTER N°05 : Juillet 2007 www.proximum.org

La formation du trimestre

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques dite LEMA a été adoptée en décembre 2006.

Les décrets d'applications commencent à voir les jour et les implications pour les collectivités territoriales sont nombreuses. Au delà des aspects organisationnels qui sont largement pris en compte par le texte, on constate de nombreuses modifications sur le plan financier et contentieux. Il est impératif pour les acteurs de la politique de l'eau qui souhaitent se donner les moyens d'atteindre les objectifs communautaires en matière de gestion de la ressource en eau de décrypter ce texte conséquent de plus de 100 articles. Cette formation de deux jours vous permettra une analyse complète de la réglementation, et une mise en lumière des principales innovations.

Contactez nous pour plus de renseignements.

Les Commentaires du 2ème trimestre 2007

Par Virginie VERDIER-BOUCHUT SARL Proximum

L'assainissement dans la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA).

La nouvelle loi sur l'eau été adoptée en décembre 2006. Après de nombreuses tergiversations et de multiples compromis, la LEMA est venu mettre le droit de l'eau français en conformité avec les textes communautaires. Un des volets des plus soumis aux fluctuations parlementaires a sans doute été celui de l'assainissement.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques venant mettre le droit français en conformité avec la directive cadre sur l'eau adoptée en octobre 2000, transposée par la loi du 21 avril 2004, a été adoptée le 20 décembre 2006 et publiée au Journal Officiel le 31 décembre. Cette loi tant attendue aussi bien des professionnels que des acteurs locaux (collectivités territoriales et monde associatif) est le résultat de plus de 10 ans de débats, deux ans de consultations et de multiples allers retours entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Ses objectifs sont ceux de la directive cadre : il s'agit notamment de prendre en compte l'aspect social de la ressource eau en instituant un « droit à l'eau pour tous », de parvenir à une « gestion équilibrée et durable de la ressource en eau » pour atteindre un bon niveau écologique, mais également d'anticiper « les adaptations au changement climatique ». Elle est constituée de 102 articles regroupés au sein de cinq titres. L'assainissement est l'objet du titre II (avec la distribution d'eau potable). Il est concerné par 13 articles. Si les discussions du projet de loi avaient provoquées des émois en ce domaine, notamment du côté des associations d'élus (Voir les déclarations de l'AMF), il en ressort des mesures relativement peu innovantes qu'il s'agisse de la gestion des services publics ou bien des procédures.

Des précisions en matière de service public

Les dispositions relatives au service public d'assainissement concernent tout d'abord le contenu même de la notion, faisant du service public d'assainissement un service public « à la carte ». En effet, s'il est comme auparavant composé des opérations de collecte, de transport, d'épuration et d'élimination des boues, il peut également, si la collectivité le souhaite, être complété par la mise en place d'un service de mise en conformité des branchements. Pour ce qui est de l'assainissement non collectif, là encore la collectivité peut opter pour la mise en place d'un service d'entretien et de traitement.
Le contrôle des installations est également affirmé. Concernant l'assainissement non collectif, les communes ont jusqu'au 31 décembre 2012 pour le mettre en place. Les articles L1331-4 à L1331-8 du code de la santé public précisent les différentes étapes au cours desquelles les agents du service public peuvent les effectuer, ainsi que les sanctions auxquelles s'exposent semble t-il vu la rédaction de l'article 46 de la loi l'occupant et non pas le propriétaire. Notons enfin que les eaux pluviales ne relèvent pas du service d'assainissement. S'agissant du mode de gestion, le législateur assure une égalité entre ceux-ci notamment en matière d'aide. La transparence est également privilégiée à travers le contrôle de la tarification, la rédaction d'un règlement de service et la possibilité pour certaines collectivités territoriales de créer une commission consultative des services publics locaux (article 58).

Des modifications procédurales limitées.

Si on constate des changements de vocabulaire (ainsi les termes « égouts » ou bien encore « d'assainissement autonome et individuel » disparaissent du code de la santé publique), les modifications procédurales sont assez limitées.
En matière d'assainissement collectif il s'agit plus de validation des pratiques. Cela concerne notamment les rejets non domestiques et les prescriptions techniques liées au raccordement au réseau.
L'assainissement non collectif est plus concerné par la loi. Il doit répondre à plusieurs priorités. Il s'agit de s'assurer que les filières neuves sont réalisées dans le respect des règles, et pour l'existant, de résorber les dysfonctionnements constatés.
Pour parvenir à atteindre ces objectifs la loi impose non seulement des obligations aux communes mais également aux propriétaires.
Les communes vont devoir réaliser deux types de contrôle à savoir la vérification de la conception et d'exécution des installations qui auront été réalisées ou réhabilitées, puis le contrôle périodique qui devra intervenir dans un délai maximum de 8 ans. Ce dernier contrôle appelé « diagnostic », pourra prescrire des travaux au propriétaire.
Celui-ci se voit alors confronté à l'obligation de les réaliser dans les 4 ans.
De plus, si le propriétaire désire vendre son immeuble ou une partie de celui-ci, il devra impérativement joindre ce diagnostic au

dossier technique de vente à compter du 1er janvier 2013.

Références juridiques

Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ; Directive n° 2000/60 du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique commune dans le domaine de l'eau (« directive-cadre ») ; Loi n° 2004-388 du 21 avril 2004 de transposition de la directive cadre.

Attention, ça vient de sortir !!!

Textes législatifs

En raison de l'actualité électorale aucun texte législatif n'a été adopté au second trimestre

Textes réglementaires

● **Décentralisation**

Décret n° 2007-572 du 18 avril 2007 relatif à la transmission à l'Etat par les collectivités territoriales d'informations statistiques relatives à l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien dans les collèges et lycées

Décret n° 2007-679 du 3 mai 2007 portant publication de la Charte européenne de l'autonomie locale, adoptée à Strasbourg le 15 octobre 1985

écret n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales (partie réglementaire) (articles modifiés)

● **Eau et milieux aquatiques**

Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales

Décret n° 2007-882 du 14 mai 2007 relatif à certaines zones soumises à contraintes environnementales et modifiant le code rural

Décret n° 2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux comités de bassin

Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux agences de l'eau

Décret n° 2007-978 du 15 mai 2007 relatif aux eaux closes

● **Economie**

Décret n° 2007-809 du 11 mai 2007 relatif à la prime d'aménagement du territoire pour l'industrie et les services

● **Emploi**

Décret n° 2007-808 du 11 mai 2007 relatif à l'utilisation du chèque emploi-service universel par les élus locaux et modifiant le code général des collectivités territoriales

● **Etat civil**

Décret n° 2007-773 du 10 mai 2007 pris pour l'application de la loi n° 2006-1376 du 14 novembre 2006 relative au contrôle de la validité des mariages et modifiant diverses dispositions relatives à l'état civil

● **Finances locales**

Décret n° 2007-566 du 16 avril 2007 relatif aux modalités de déduction de la taxe sur la valeur ajoutée et modifiant l'annexe II au code général des impôts

Décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales

Décret n° 2007-687 du 4 mai 2007 pris en application de l'article 28 de la loi organique n° 2001-692 modifiée du 1er août 2001 relative aux lois de finances et en ce qui concerne la période complémentaire à l'année civile

● Fonction publique

Décret n° 2007-611 du 26 avril 2007 relatif à l'exercice d'activités privées par des fonctionnaires ou agents non titulaires ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions et à la commission de déontologie

Décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat

Décret n° 2007-1012 du 13 juin 2007 portant diverses dispositions relatives aux modalités de recrutement dans les cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels

Décret n° 2007-1010 du 13 juin 2007 relatif à la rémunération et aux conditions d'intégration et de titularisation des sapeurs-pompiers de Mayotte dans des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels

Décret n° 2007-1011 du 13 juin 2007 portant diverses dispositions statutaires applicables aux sapeurs-pompiers professionnels non officiers

● Gens du voyage

Décret n° 2007-690 du 3 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Décret n° 2007-1018 du 14 juin 2007 modifiant la partie réglementaire du code de justice administrative

● Logement

Décret n° 2007-743 du 9 mai 2007 relatif aux dispositions particulières à certaines agglomérations en matière de réalisation de logements locatifs sociaux et modifiant le code de la construction et de l'habitation

● Urbanisme

Décret n° 2007-936 du 15 mai 2007 relatif à la réhabilitation des ensembles commerciaux dans les zones urbaines sensibles et modifiant le code de l'urbanisme.

Circulaires

● Droit funéraire

Circulaire du 14 mai 2007 relative au renforcement du contrôle de la profession funéraire

Circulaire du 8 janvier 2007 relative au Barème de la retenue à la source libératoire de l'impôt sur le revenu sur les indemnités de fonction perçues par les élus locaux en 2007

● Finances locales

Circulaire du 3 avril 2007 relative au concours financier créé au sein de la DGD au titre des ports maritimes de pêche et de commerce

Circulaire du 5 Avril 2007 relative à la Dotation globale d'Equipement (DGE) des départements – Attributions de l'exercice 2007 et bilan de l'exercice 2006

Circulaire du 6 Avril 2007 relative à la répartition du Fonds de solidarité entre les communes de la région Ile-de-France (FSRIF) au titre de 2007

Circulaire du 21 juin 2007 concernant les informations relatives aux délibérations fiscales à prendre par les collectivités territoriales en 2007 pour application différée

● Logement

Circulaire interministérielle du 21 mars 2007 relative aux expérimentations destinées à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RMI : Droit au logement opposable

Nous contacter

• Vous désabonner de cette lettre